

Fiche-action n°N2

« Installer des bancs publics dans les secteurs qui en sont dépourvus ».

Situation et justification :

La commune de Bernex compte sur son territoire plus d'une centaine de bancs publics, régulièrement entretenus par le Service intercommunal de voirie. La majorité de ces bancs se répartissent entre les différentes zones habitées de la commune. Les zones non bâties, elles, ne comptent que peu de bancs publics.

Cette action se place dans le prolongement direct d'une démarche citoyenne effectuée par Madame Eliane Schneeberger-Gubler, physiothérapeute, en novembre 2003, auquel le Conseil Administratif a donné réponse le 9 décembre de la même année. Quelques bancs ont donc été ajoutés dans le village de Bernex.

Objectifs visés :

L'objectif d'ajouter des bancs dans les différents secteurs proposés ci-après vise à favoriser la promenade et permettre aux visiteurs de se reposer et de profiter du paysage. Ces bancs complètent le projet de sentier, développé dans une autre fiche-action (N1, approuvée par le Comité de pilotage le 16.11.2005).

Pertinence « développement durable » de l'action :

- promotion de la mobilité douce (marche à pied et vélo),
- encouragement aux loisirs en plein air,
- encouragement à la découverte de lieux de la commune éloignés des zones bâties (contribution à l'appropriation de l'environnement communal par les Bernésiens).

Descriptif de l'action :

Le Signal de Bernex est un haut lieu de promenades pour les habitants de la commune et des villages environnants. Or, peu de bancs ont été installés dans le secteur du Signal. Il s'agirait donc de poser des bancs aux endroits suivants :

- Chemin de la Couve
- Entrée du réservoir est SIG
- Pied de la butte du Signal, côté Sézenove
- Vigne des Nations
- Chemin du Vignoble
- Vieux-Chemin de Bernex

De même, d'autres emplacements, comme les environs de Challoux, du Bois de Planfonds, du Bois des Mouilles et de la plaine de l'Aire, pourraient accueillir de tels aménagements.

En outre, on devra veiller à ce que chaque banc soit accompagné d'une poubelle. On devra aussi être attentif que ces bancs soient accessibles à des personnes à mobilité réduite.

Calendrier proposé :

Il s'agirait de faire coïncider l'installation de nouveaux bancs avec la mise en place de l'itinéraire didactique du Signal (fiche-action N1).

Nom des responsables :

Le Conseiller administratif en charge de l'environnement, le responsable du Service intercommunal de voirie.

Nom des partenaires et mode de participation :

Des citoyens bernésiens, voire des entreprises installées sur la commune, pourraient sponsoriser l'achat des bancs. Une plaque portant leur nom serait fixée sur le banc sponsorisé.

Choix de la méthode de suivi :

Entretien régulier des bancs par le Service intercommunal de voirie, selon la méthode du tournus établie dès l'automne 2003.

Budget :

Environ 3000 francs l'unité, frais incluant la pose effectuée par les services municipaux. Une priorité devrait être donnée aux bancs sponsorisés par des tiers. Dans cette optique, avant l'acquisition de bancs, un appel à contribution devrait être lancé au travers du journal d'informations communal.

Indicateurs de développement durable :

- estimation du nombre de personnes qui utilisent les bancs nouvellement posés,
- enquêtes (par le biais du journal communal, par ex.) sur le degré de satisfaction vis-à-vis de l'emplacement et du nombre de bancs.

Suivi et amélioration continue :

Service intercommunal de voirie